

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL454

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Naegelen et M. Morel-À-L'Huissier

-----

### ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et de leurs groupements ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision pour inclure les groupements des collectivités territoriales dans le cadre du projet réseau radio du futur.